

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT de l'Inspé**

**Séance du Lundi 13 janvier 2020 à 10h00**

Le Conseil d'Institut de l'Inspé de Franche-Comté s'est réuni le lundi 13 janvier à 10h00 au siège de l'Inspé – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de madame Françoise BÉVALOT, présidente du Conseil de l'Institut.

<b>Etaient présents ou représentés :</b>	<b>Etaient excusés</b>	<b>Etaient absents</b>
<b>Représentants des personnels de l'Inspé</b> Pascal LECROART Denis PASCO Emilie SAUNIER Fabien KNITTEL Sylvie GUYON Matthieu LAUGIER Stéphanie ROUHIER Laurent BARATO, procuration à E.Saunier Sylvie MAREY Patrick CHATOT Jude ANSELMET	Louise BESANCON Brice POIRSON Enya MATIAS	
<b>Représentants de l'UNIVERSITE :</b> Fabrice BOUQUET Laurence RICQ, procuration à F.Muyard Frédéric MUYARD Catherine TIRVAUDEY, procuration à F.Muyard		Oumhanie LEGEARD (démissionnaire) Nicolas TORDI (démissionnaire)
<b>Représentants du RECTORAT :</b> Françoise BEVALOT Mahdi TAMENE Séverine VANAUTRYVE Julien ROCHE Didier THELLIER	Nadine VIESTE	
<b>Représentants des Collectivités Territoriales :</b>	Virginie CHAVEY Eric KOEBERLE	
<b>Personnalités extérieures à titre personnel :</b> Elsa LANG RIPERT, procuration à F.Bévalot Deniz GYGER-GASPOZ, procuration à F.Bévalot		
<b>Personnes invitées :</b> Sylvain ROUSSEY, Administrateur provisoire de l'Inspé Jean-Luc ROSSIGNOL, SG de région académique, représentant du Recteur de la grande région BFC Romain CARRÉ, responsable administratif Nathalie ROGGY, secrétaire de direction	Christophe TOURNEUX, directeur-adj relations Ed.Nle	

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance à 10h00 et remercie les membres présents.

Après présentation des vœux, Françoise BÉVALOT annonce la présence de Sylvain ROUSSEY, en tant qu'Administrateur provisoire depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, de Monsieur Jean-Luc ROSSIGNOL, secrétaire général de l'académie de la grande région, en tant que représentant du Recteur, et accueille les nouveaux conseillers, présents et excusés, nouvellement élus, Madame Stéphanie ROUHIER ainsi que des 8 étudiants élus (4 titulaires et 4 suppléants).

Frédéric MUYARD est présent au titre de représentant du Président BAH. Il fait part de sa candidature au poste de directeur de l'Inspé, il attend donc la décision des 2 ministres concernés.

Françoise BEVALOT rappelle l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 27 septembre 2019 (vote)
- 2) Présentation des nouveaux statuts de l'Inspé (vote)
- 3) Procédure d'inscription en master
- 4) Point d'information sur la mise en œuvre de la réforme (évolution des maquettes, échéances, capacités d'accueil)
- 5) Présentation de la Fédération de recherche, FR-Educ : organisation : laboratoires membres et partenaires académiques, point d'étape dans la mise en œuvre du contrat (préciser les années), financement des activités.
- 6) Questions diverses (à proposer à N. Roggy avant le 9 janvier 2020)

Cet ordre du jour est modifié pour que la séance commence par le point 4, plusieurs conseillers ayant demandé à lire une motion.

Emilie SAUNIER fait la lecture de la motion votée en Assemblée Générale le jeudi 9 janvier et votée à l'unanimité par les membres présents à cette AG. Cette motion demande principalement le report d'un an de la mise en place de la réforme, les délais étant trop courts et les informations trop peu précises. (motion jointe en annexe) ; Françoise BÉVALOT propose que la motion soit transmise, accompagnée d'un message du Conseil (cf message).

Sylvain ROUSSEY annonce que trois réunions ont déjà eu lieu sur l'élaboration des maquettes et que le travail est déjà bien engagé avec les équipes du Rectorat.

Les échéances prévues sont :

- Avril 2020 pour la ventilation des « heures enseignants » (enseignants de terrain et enseignants UFC)
- Juin 2020 présentation des maquettes au CFVU + CA.

Les capacités d'accueil sont prévues en concertation avec les services du Rectorat.

Le cadrage n'impose pas de stage à tiers temps pour tous les étudiants, mais les équipes de l'Inspé souhaitent le proposer.

Françoise BÉVALOT reconnaît la difficulté d'élaborer des maquettes en absence de réponse précise sur différents points.

Frédéric MUYARD, précise qu'il est courant de travailler sans précisions, ce qui permet aussi d'avoir plus de liberté, et considère que les équipes sont en capacité, à partir de référentiel métier, de proposer des maquettes de formation.

### Capacité d'accueil des M1

La capacité d'accueil dépend essentiellement des supports de stage que peut proposer le Rectorat.

Il est donc arrêté, un minimum de 20 étudiants pour les parcours à petits effectifs, à 30 ou 40 pour d'autres et à 60 pour l'EPS, soit un total de 360 étudiants pour le second degré, 30 pour les CPE, 40 pour le PIF.

Pour le 1<sup>er</sup> degré des capacités s'élèvent à 100 pour le Doubs, 60 pour le Territoire de Belfort, 40 pour le Jura et la Haute Saône.

Fabien KNITTEL, responsable du parcours Histoire-Géo déplore le faible effectif pour les M1 Histoire-Géo (prévu à 40), face aux nombreux étudiants en Licence 3 Histoire-Géo et pour une discipline dont les étudiants se consacrent principalement au métier d'enseignant.

Le nombre de M1 à la rentrée 2019 était de 456, il est prévu un accueil potentiel de 630 M1 hors Master PIF pour la rentrée 2020.

**Ces capacités d'accueil sont approuvées à l'unanimité moins 2 abstentions.**

### Info concours

Les étudiants intégrant un M1 à la rentrée 2020 pourront bénéficier de 2 sessions de concours :

- 1 session en M1 de l'ancienne maquette
- 1 session en M2 de la nouvelle maquette

Les équipes enseignantes déplorent le fait de devoir préparer des maquettes sans connaître les modalités du concours, mais pour le ministère, il est tout à fait possible d'élaborer des concours sans en connaître le contenu.

Françoise BÉVALOT et Jean-Luc ROSSIGNOL reconnaissent le flou dans lequel cette réforme doit être mise en place.

Patrick CHATOT soulève la question des Journées Portes Ouvertes prévues les 1<sup>er</sup> et 8 février prochains.

Que peut-on annoncer aux futurs étudiants ?

Frédéric MUYARD insiste sur le fait qu'il est important de ne pas transmettre nos angoisses. Les étudiants n'attendent pas le contenu des maquettes. Le plus important est de les informer que nous les préparerons au concours et au master, choses que nous savons faire.

## **1) Approbation du compte-rendu du 27 septembre 2019 (vote)**

Demande d'une modification de la part de Christophe REFFAY :

Que le paragraphe : « La direction des systèmes d'information et du numérique regroupera le Sun-ip ainsi que le CTU, autour d'un même objectif : l'innovation pédagogique et l'enseignement à distance. Ce n'est pas une juxtaposition de service, mais bien un nouveau service. »

Soit modifié tel que : « Le Service Universitaire de Pédagogie – Formation Certification (SUP-FC) regroupera le Sun-ip, le centre de certification ainsi que le CTU, autour d'un même objectif : l'innovation pédagogique et l'enseignement à distance. Ce n'est pas une juxtaposition de services, mais bien un service nouveau. »

**Suite à cette modification justifiée, qui sera apportée au PV du 27 septembre, le vote de ce PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

## **2) Présentation des nouveaux statuts de l'Inspé (vote)**

Suite à la nouvelle dénomination de l'Inspé, les statuts ont été adaptés aux évolutions réglementaires : changement de nom, changement de la nomination du directeur,etc.. La version présentée a été préalablement validée par le Service juridique de l'UFC

Il est rappelé que le Règlement Intérieur devra également être modifié. Il fera l'objet d'un point d'ordre du jour d'un prochain conseil, après examen et avis du COSP.

Denis PASCO déplore que ces statuts ne reflètent pas les instructions du code de l'éducation, ce qu'entend Monsieur ROSSIGNOL.

Françoise BÉVALOT reporte l'examen des statuts au prochain conseil d'Institut et demande à Romain CARRÉ de se tourner vers le service juridique de l'UFC pour que soit soumise au conseil une nouvelle version.

Il est bien rappelé qu'il ne s'agit que d'une mise en conformité avec les termes du code de l'Education et non pas d'une remise en question du fond.

## **3) Procédure d'inscription en master**

Ces procédures d'inscription sont liées aux capacités d'accueil.

Pour l'instant les candidats sont sélectionnés sur dossier.

Sylvain ROUSSEY fait la proposition, pour les candidats du premier degré, de compléter cette procédure par un test écrit dont le contenu resterait à définir. Ce test écrit permettrait d'éviter aux candidats dont le niveau en maths ou en français serait très faible, de s'engager dans des parcours dans lesquels ils seront en échec.

Denis PASCO regrette que ces tests ne sélectionnent qu'un critère sur les trois critères fondamentaux qui sont :

- la maîtrise des connaissances,
- l'attitude de l'étudiant-candidat,
- la capacité à apprendre.

Mahdi TAMENE, inspecteur du premier degré informe que l'académie a mis en place des conseillers RH suite au constat que beaucoup de jeunes PE demandent à changer de métier en début de carrière. Ce qui démontre la méconnaissance du métier au préalable.

Frédéric MUYARD pense que la sélection par dossier est cependant très importante et précise que si cette nouvelle procédure par test, est souhaitée par le conseil, elle doit être votée ce jour pour être à nouveau validée par le Conseil d'Administration de l'UFC en fin de semaine.

Les délais semblant trop courts et tous les enseignants de l'Inspé n'ayant pas été consultés sur cette nouvelle modalité, il est décidé de reporter à la rentrée 2021 une éventuelle évolution de la procédure d'inscription en master. Ce sujet sera à réfléchir en COSP, le conseil se prononçant ensuite en s'appuyant sur l'avis de cette instance.

## **5) Présentation de la Fédération de recherche, FR-Educ : organisation : laboratoires membres et partenaires académiques, point d'étape dans la mise en œuvre du contrat (préciser les années), financement des activités.**

Denis PASCO présente la Fr-Educ à partir d'un Power Point qui reprend les grandes lignes de ce qui figure sur le site de l'Inspé : présentation des 13 laboratoires, des 4 axes, des projets en cours, des archives scientifiques, de la politique de communication, du calendrier des appels à projets...

Françoise BÉVALOT regrette le manque de contact entre la Fr-Educ et les étudiants, très peu informés des activités de recherche, un contact avec la recherche serait bénéfique dans leur cursus de formation.

Certains projets, tel que BILEM, mis en place depuis plusieurs années, sont très appréciés des collègues de terrains. Pour les autres projets, il faut reconnaître que les délais de mise en place sont toujours relativement longs.

Madhi TAMENE propose de participer au prochain conseil scientifique de la Fr-Educ prévu le 13 février prochain, afin de faire ce lien entre enseignants de terrains et ces projets de la fédération de recherche.

Cependant, Denis PASCO s'inquiète de la baisse de dotation dans le BP 2020. Un débat est engagé sur la base des informations projetées par Romain CARRÉ. Françoise BÉVALOT fait état de la globalité des actions de soutien aux activités de recherche, rappelle les taux d'exécution des budgets des années précédentes et s'engage à ce que le cas de tout projet scientifique jugé pertinent par le CS mais insuffisamment financé soit examiné.

L'heure avancée n'a pas permis de traiter les questions diverses, qui seront donc proposées au conseil d'institut suivant.

La Présidente du Conseil d'institut  
De l'Inspé de l'Université  
de Franche-Comté, académie de Besançon



Françoise BÉVALOT